



**100% RÉUSSITE**

**CAPES**

LICENCE

**Géographie  
de la  
France**

**Cours  
Fiches  
Méthodes  
Sujets corrigés**

Yannick Clavé



Première partie

# Apprendre : les chapitres de cours

 L'ensemble des chiffres cités dans ce livre sont ceux disponibles au moment de sa publication en 2025. Il appartient au lecteur d'effectuer, le cas échéant, une actualisation des données statistiques.

# La France et ses espaces : une approche géographique

### L'essentiel à retenir

- La France est à la fois une entité géographique, une nation politique et une réalité juridique. La géographie de la France, grand classique des études universitaires et scolaires depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, est plus que jamais d'actualité.
- Le territoire français est le fruit d'une longue construction, dont nombre d'héritages continuent à se lire dans les paysages et dans les dynamiques spatiales.
- Objet géographique ancien, au cœur de la naissance de la géographie scientifique et universitaire, la France a toujours intéressé les géographes. Elle au cœur des évolutions épistémologiques depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et elle fait l'objet d'approches renouvelées depuis plusieurs décennies.

## Chiffres clefs

- Superficie de la France : 551 000 km<sup>2</sup> (670 000 km<sup>2</sup> avec l'outre-mer)
- La France est frontalière avec une quarantaine de pays (frontières terrestres et maritimes)

## Principales dates

- **843** : traité de Verdun (première ébauche territoriale de la France)
- **1539** : le français comme langue officielle (ordonnance de Villers-Cotterêts)
- **Révolution française** : naissance de la théorie des « frontières naturelles »
- **1860** : acquisition de Nice et de la Savoie
- **Fin du XIX<sup>e</sup> siècle** : constitution de l'école française de géographie (école vidalienne)
- **Années 1970** : émergence de la « nouvelle géographie »

### Croquis de synthèse en couleur à retrouver dans le cahier central

« L'organisation du territoire français métropolitain »

## Introduction

« La France est-elle un être géographique? »

Paul VIDAL DE LA BLACHE, *Tableau de la géographie de la France*, 1903, rééd. 1979, p. 7.

Cette question posée par Paul Vidal de la Blache il y a plus d'un siècle reste toujours d'actualité. Elle interroge le rôle de la géographie et des éléments naturels dans la formation du territoire, son peuplement et son identité. Ces facteurs naturels ne doivent pas être surestimés, d'autant que peu de contraintes naturelles sont aujourd'hui irréversibles. L'émergence de la France comme **entité géographique** s'appuie sur une **longue histoire**, portée par un État en construction. L'historien Fernand Braudel se demandait quant à lui si « *la géographie a-t-elle inventé la France?* » (*L'identité de la France*, tome I : *Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1986).

Faire la géographie de la France, c'est donc étudier **comment ce territoire a été construit, aménagé et transformé** au fil du temps, en analysant à la fois les permanences et les changements visibles dans les paysages et l'organisation des espaces.

## Problématique du chapitre

**Pourquoi faire une géographie de la France est-il toujours d'actualité ?**

# I. Comment définir la France ?

## Problématique

► **Pourquoi la France est-elle à la fois une entité géographique, une nation politique et une réalité juridique ?**

## A. Un territoire

La France se définit comme un espace et un territoire, mais ses contours varient selon les définitions utilisées :

- la **France métropolitaine** désigne le territoire européen, incluant la Corse ;
- la **France continentale** exclut la Corse, car c'est une île. Pour limiter son isolement, l'État a instauré depuis les années 1970 une continuité territoriale, via aides et liaisons ;
- la **France hexagonale**, plus rarement utilisée, désigne aussi la métropole (avec ou sans la Corse). Le terme est préféré à « métropolitaine » dans les outre-mer pour éviter les connotations coloniales. L'image de l'hexagone, popularisée au XIX<sup>e</sup> siècle, a été reprise par Roger Brunet ;
- la **France d'outre-mer ou ultramarine** regroupe les territoires hors d'Europe, souvent insulaires, issus de l'ancien empire colonial, et eux aussi concernés par la continuité territoriale ;
- la **France (sans précision)** désigne l'ensemble métropole et outre-mer.

La **superficie** du territoire varie selon les sources et les zones considérées :

- l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), qui ne prend en compte que les surfaces cadastrées, chiffre la métropole à 543 000 km<sup>2</sup>;
- l'IGN (institut géographique national), qui intègre toutes les surfaces (y compris non cadastrées) et s'appuie sur la géodésie satellitaire, évalue cette superficie à **551 000 km<sup>2</sup>**, donnée de référence pour les géographes;
- avec les 120 000 km<sup>2</sup> d'outre-mer, la France atteint **670 000 km<sup>2</sup>**, sans compter les 550 000 km<sup>2</sup> de la Terre-Adélie (non habitée). Ces territoires ultra-marins font de la France un pays souverain sur deux continents et trois océans, avec la **deuxième ZEE (Zone économique exclusive) mondiale** (plus de 10 millions de km<sup>2</sup>) après les États-Unis.

## Q ZOOM • Notion

### Quelle différence entre « espace » et « territoire » en géographie ?

La géographie étudie l'action des hommes sur l'espace où ils vivent, en s'appuyant sur deux notions fondamentales, distinctes mais liées : l'espace et le territoire.

- L'espace désigne une portion quelconque de la surface terrestre, de façon neutre. Il est constitué de lieux, points précis localisés par des coordonnées (longitude, latitude). Le lieu est donc ponctuel, tandis que l'espace correspond à une zone plus étendue.
- Le territoire est un espace approprié par une société : il est aménagé, délimité par des frontières et contrôlé par un pouvoir politique, souvent un État. Ce passage de l'espace au territoire, appelé territorialisation, est un processus long, qui s'étend sur plusieurs siècles pour un État-nation comme la France.

## B. Un État et une nation

La France se définit également comme un **État**, c'est-à-dire un ensemble d'institutions politiques juridiquement reconnues qui gouvernent un territoire délimité par des frontières, où vit une population sous souveraineté. Cette construction territoriale s'est étalée du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle. Selon la Convention de Montevideo (1933), un État reconnu internationalement doit

réunir quatre critères : un territoire, une population, un gouvernement et la capacité de relations internationales. La France est aussi une **nation**, un groupe humain partageant une culture, une langue et une histoire communes. Elle est l'un des États-nations les plus anciens du monde, où **nation et État coïncident**, contrairement à d'autres comme le Royaume-Uni composé de plusieurs nations distinctes.

C'est un **État de droit républicain**. La République, née en 1792 et stabilisée à partir des années 1880 (Troisième République), repose sur des principes définis dès la Révolution française, repris jusqu'à la V<sup>e</sup> République qui nous régit depuis 1958. Malgré l'unité et l'indivisibilité du territoire, certains territoires ultra-marins (Polynésie, Nouvelle-Calédonie) bénéficient de statuts particuliers et ne font pas partie de l'Union européenne, bien que leurs habitants aient la citoyenneté européenne. L'appartenance à la République se manifeste par la **nationalité française**, statut juridique garantissant des droits. Elle se transmet par le droit du sang (filiation) et le droit du sol (personnes nées en France de parents étrangers, sous conditions de résidence). Ces règles, en place depuis 1889 et renforcées en 1945, définissent la **citoyenneté française**.

## C. Des territoires contrastés à toutes les échelles

Plutôt que de parler du territoire français au singulier, il est plus pertinent d'employer le pluriel, car la France se compose de multiples territoires aux identités naturelles et culturelles très marquées. Sa grande diversité climatique et topographique, sa situation en finistère européen et son ouverture maritime ainsi que son riche patrimoine historique et culturel, ont façonné de nombreuses identités régionales et locales. Le terme de « **pays** », issu du latin *pagus*, désigne souvent ces territoires aux frontières floues, rattachés à un terroir et dotés d'une forte identité à laquelle les habitants sont attachés (exemples : pays de Caux, pays de Gex, Champagne berrichonne, Comtat Venaissin). Les découpages administratifs en régions et départements ne reflètent pas toujours ces réalités vécues (→ *chapitre 2*).

Cette diversité se comprend à toutes les échelles spatiales, selon une **approche multiscalaire** qui analyse l'organisation des espaces du mondial au local, par des « effets de zoom » successifs. Les géographes intègrent aussi les **échelles temporelles**. Tout espace possède une histoire, visible dans son organisation actuelle, ce que Fernand Braudel exprimait en disant que les paysages sont des « survivances du passé ». Par exemple, dans les anciens bassins industriels du Nord-Est, les paysages restent marqués par l'héritage industriel des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (terrils, habitat ouvrier, friches industrielles).

La désindustrialisation à partir des années 1970 a engendré une crise économique et sociale durable, avec des difficultés de reconversion territoriale qui perdurent aujourd'hui.

## II. L'héritage d'une construction territoriale millénaire

### Problématique

► Pourquoi le territoire français est-il le fruit d'une lente construction pluriséculaire, dont les héritages continuent à se lire dans les paysages et dans l'organisation spatiale ?

### A. Les origines lointaines du territoire français de l'Antiquité à l'an mil

#### 1) La Gaule romaine, ancêtre de la France ?

Dans l'Antiquité, le territoire de la France actuelle n'existe pas en tant que tel. Il fait partie de la civilisation celte. Les « **Gaulois** » ne forment pas un peuple unique ou un État spécifique : ce sont en réalité des dizaines de peuples, indépendants les uns des autres, répartis sur une vaste aire culturelle s'étirant de l'Europe centrale à la péninsule ibérique. Ce sont les Grecs et les Romains qui inventent le mot « Gaulois » pour les désigner. Jules César, entre 58 et 51 av. J.-C., fait la conquête de ceux qui vivent dans une partie de la France actuelle, appelée à l'époque par les Romains « Gaule chevelue » ou « Gaule celtique ». César fixe la frontière entre « Gaulois » et Germains au niveau du Rhin, une limite arbitraire davantage politique que géographique ou culturelle, destinée à valoriser ses conquêtes. À l'époque moderne et surtout sous la Révolution, cette frontière est réinterprétée comme une « **frontière naturelle** », pour légitimer les annexions françaises au-delà du Rhin.

#### 2) Un héritage antique qui se lit encore dans les paysages actuels

Les Celtes fondent les premiers **centres urbains** d'Europe, les *oppida*, comme Bibracte ou Alésia. Les Romains poursuivent cette urbanisation en créant des cités gallo-romaines, comme Arles. L'organisation urbaine antique influence encore le tissu urbain actuel (→ chapitre 4).

Les Celtes amorcent un **réseau routier** que les Romains développent largement pour des raisons militaires, administratives et économiques. Les voies romaines forment encore la base des axes de transport modernes dans plusieurs régions françaises, notamment la via Domitia qui longe l'autoroute A9.

### 3) Durant les premiers siècles du Moyen Âge : de la Gaule à la Francie

À la fin de l'Antiquité, au <sup>v</sup>e siècle, le pouvoir romain s'effondre progressivement, incapable de protéger ses frontières des incursions des peuples dits « barbares » – Francs, Burgondes, Wisigoths – qui s'installent durablement à l'intérieur de l'Empire d'Occident, le faisant disparaître. La date symbolique de 476, marquant la chute du dernier empereur romain, confirme une réalité déjà ancienne. **Les Francs**, menés par Clovis, fondateur des Mérovingiens, s'établissent dans le nord de l'ancienne Gaule, chassent les autres peuples barbares et étendent leur domination sur l'ensemble de la Gaule romaine. Ce **royaume « romano-barbare »** conserve les traditions romaines, tandis que Clovis se convertit au catholicisme et choisit Paris comme capitale en 508, amorçant le déplacement du centre politique vers le Bassin parisien.

Au <sup>viii</sup>e siècle, les **Carolingiens** prennent le pouvoir, avec Charlemagne comme figure emblématique. Son vaste empire, de dimension européenne, englobe l'essentiel du territoire actuel français sans unité politique propre. Son projet de restauration de l'Empire romain d'Occident échoue, mais il est considéré comme un fondateur symbolique de l'Europe.

Les <sup>ix</sup>e et <sup>x</sup>e siècles marquent un tournant majeur : le **traité de Verdun (843)** divise l'empire carolingien entre les trois petits-fils de Charlemagne. Un des trois royaumes créés est la **Francie occidentale** : c'est la première ébauche de la France actuelle. **Le mot « France » apparaît dans les sources aux <sup>xi</sup>e et <sup>xii</sup>e siècles.** En **987**, l'élection d'**Hugues Capet** inaugure la dynastie capétienne, qui va consolider progressivement une autorité royale forte et contribuer à la formation durable du territoire français.

## B. Affirmation de l'État monarchique et construction territoriale (<sup>x</sup>e siècle-<sup>xviii</sup>e siècle)

### 1) L'affirmation progressive d'un État et de son territoire sous la monarchie capétienne (987-1328)

Les souverains capétiens mènent sur le long terme deux politiques complémentaires : l'extension territoriale du royaume et l'affirmation progressive de l'autorité royale face aux grands aristocrates souvent autonomes. Cette double

stratégie affaiblit les seigneurs locaux et renforce l'État. Ils bénéficient aussi du « **miracle capétien** » : chaque roi a au moins un fils, assurant la continuité dynastique et la stabilité politique.

Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles constituent l'apogée de la dynastie capétienne. Des rois comme Philippe Auguste qui conquiert la Normandie, Louis IX qui achève la conquête du Midi, et Philippe le Bel, étendent significativement le territoire. C'est aussi au XIII<sup>e</sup> siècle qu'émerge un premier **sentiment national**, perceptible notamment lors de la bataille de Bouvines en 1214, victoire fondatrice étudiée par l'historien Georges Duby.

Le royaume connaît une prospérité relative, marquée par de profondes transformations territoriales : essor des villes et des campagnes. Les « grands défrichements » du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle modifient durablement les **paysages agricoles**, avec la formation du bocage à l'Ouest et de l'openfield dans le Bassin parisien et en Champagne (→ *chapitre 8*).

## 2) De la guerre de Cent Ans au XVI<sup>e</sup> siècle : la modernisation de l'État

La dynastie des Valois, qui succède aux Capétiens en 1328, affronte la guerre de Cent Ans contre l'Angleterre (1337-1453). Ce long conflit, ponctué de trêves et négociations, cause d'importantes pertes démographiques et matérielles, mais renforce la monarchie française. Il marque une étape cruciale dans la construction d'un **État moderne**, notamment par le perfectionnement de l'administration fiscale et la modernisation de l'armée. La figure royale victorieuse consolide la cohésion du royaume qui retrouve son intégrité territoriale au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Le **sentiment national** s'ancre durablement.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal continue de se renforcer, notamment sous François I<sup>er</sup> (1515-1547) qui rattache **la Bretagne** au royaume en 1532. **L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)** impose le français comme langue officielle, administrative et juridique. L'État modernise parallèlement son organisation administrative en créant des cours souveraines, dont les parlements, qui combinent fonctions financières et judiciaires. Ces institutions, au nombre de sept à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, servent de relais au pouvoir central, au même titre que les états provinciaux, assemblées représentatives des notables locaux.

## 3) Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : la décisive consolidation frontalière

Le pouvoir royal se **centralise** à Versailles et Paris. Il consolide aussi l'unité territoriale du royaume en fixant et militarisant ses **frontières**. Le **traité de Westphalie (1648)** inaugure un droit international visant à stabiliser les frontières en Europe. La France, sous Louis XIV (1643-1715) et son maréchal Vauban, fortifie ses frontières du Nord et du Nord-Est. Le traité des Pyrénées (1659) fixe la frontière avec l'Espagne et annexe l'Artois et le Roussillon.

Louis XIV conquiert également la Flandre (1668), la Franche-Comté (1679) et l'Alsace (1697). Sous Louis XV (1715-1774), la Lorraine (1766) et la Corse (1768) rejoignent le royaume.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit aussi une amélioration du **réseau routier** royal et une réduction progressive des temps de transport, par exemple entre Paris et Marseille, qui passent d'environ 12 jours en 1765 à 7 jours en 1780.

## C. De la Révolution française au xx<sup>e</sup> siècle : l'élaboration des frontières actuelles et l'intégration nationale

### 1) La Révolution et l'Empire : un territoire français de dimension européenne

La période révolutionnaire, qui débute en 1789 avec la Révolution puis se poursuit sous le Consulat (1799-1804) et l'Empire napoléonien (1804-1815), marque une rupture majeure dans l'histoire de la France. Dès 1792, l'État révolutionnaire affirme le principe d'unité et d'indivisibilité de la République, combattant les particularismes régionaux au nom des valeurs de 1789 : droits de l'homme, égalité, souveraineté nationale. La Révolution instaure les concepts de **nation** et de **citoyenneté**, fondements de l'État-nation moderne, qui se diffuse ensuite en Europe via les conquêtes napoléoniennes.

Sans rompre totalement avec l'Ancien Régime, la Révolution renforce la **centralisation** du pouvoir, désormais concentré à Paris. À partir de 1792, la France entre dans un **cycle guerrier** contre plusieurs puissances européennes, remportant des victoires et réalisant des annexions territoriales, notamment sur la rive gauche du Rhin, fondées sur l'idée des « frontières naturelles ». Elle crée en 1798 la **conscription** pour soutenir l'effort militaire. Napoléon, devenu empereur en 1804, étend considérablement le territoire français, imposant son hégémonie sur une grande partie de l'Europe avec 130 départements à son apogée en 1811. Après sa défaite en 1815, le Congrès de Vienne annule ces conquêtes et redessine les frontières européennes.

### 2) Le temps de l'intégration nationale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

Au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la France intègre progressivement ses **territoires ruraux** jusque-là isolés, surtout grâce à la Troisième République qui promeut l'unité nationale. Les chemins de fer, l'électricité, le service militaire et l'école républicaine favorisent ce rapprochement. Ce processus s'achève dans les années 1950-1960 avec la **modernisation** de l'agriculture et l'**exode rural**, mais qui entraîne aussi la désertification de certaines campagnes.

Territorialement, la France conserve des frontières très proches de celles de 1715, avec seulement quelques acquisitions (Comtat Venaissin en 1791, Savoie et Nice en 1860) et les changements liés à l'Alsace-Moselle entre 1871 et 1945. Aujourd'hui, les frontières ne posent plus de litiges, excepté quelques zones dans les Alpes et les Pyrénées. Avec ses territoires d'outre-mer et en incluant les frontières maritimes, la France borde **une quarantaine pays**, dont huit en métropole (en incluant Andorre et Monaco).

### 3) L'élargissement des horizons : les colonisations (xvii<sup>e</sup> siècle-xx<sup>e</sup> siècle) et leur héritage aujourd'hui

La France a connu deux grandes phases de colonisation :

- aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, elle construit un premier empire colonial en Amérique du Nord, dans les Caraïbes et dans l'océan Indien, enrichi par le commerce triangulaire et l'esclavage. Elle perd la plupart de ces colonies au xviii<sup>e</sup> siècle, notamment face à l'Angleterre ;
- au xix<sup>e</sup> siècle, la colonisation reprend avec le début de la conquête de l'Algérie en 1830. Le second empire colonial, centré surtout sur l'Afrique et l'Asie, devient le deuxième plus grand au monde. Il s'effondre après la Seconde Guerre mondiale avec la décolonisation, dont l'indépendance de l'Algérie en 1962.

Aujourd'hui, la France conserve des **territoires d'outre-mer**, héritage de ces trois siècles de colonisation, aux caractéristiques particulières (→ *chapitre 5*).

## III. La France, un objet géographique ancien mais sans cesse renouvelé

### Problématique

- Pourquoi la France s'est-elle imposée dès la fin du xix<sup>e</sup> siècle comme un objet d'étude privilégié pour les géographes ?

Depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle, la géographie est reconnue comme une science au même titre que l'histoire ou la sociologie. Elle a beaucoup évolué dans ses méthodes et ses approches des sociétés humaines dans l'espace. Ces évolutions ont donné lieu à d'importants débats, aussi bien parmi les géographes qu'avec d'autres disciplines. Ces discussions relèvent de l'**épistémologie**, c'est-à-dire la réflexion sur la nature, les concepts et les méthodes d'une science.

## A. La France au cœur de l'école française de géographie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960

L'« école française de géographie », dite aussi « classique », émerge dans les années 1870-1880, quand la géographie devient une discipline universitaire à part entière. Influencée par **Paul Vidal de la Blache**, elle se structure autour de l'étude des paysages, de la géographie physique et d'une forte attention portée à la France. Ce tournant s'explique notamment par le traumatisme de la défaite de 1870-1871 : un rapport de Levasseur et Himly pointe alors les lacunes des élèves en géographie, discipline jugée essentielle pour former des citoyens patriotes. L'État lance alors une série de réformes : généralisation de l'enseignement de la géographie, création de programmes et de manuels, recrutement de professeurs via l'agrégation d'histoire.

Cet essor scolaire s'accompagne d'une **production scientifique soutenue**, à destination des enseignants et du grand public. Des ouvrages, atlas et revues voient le jour, dont les *Annales de géographie* (1891). Vidal de la Blache joue un rôle majeur, notamment avec son *Tableau de la géographie de la France* (1903), considéré comme fondateur. Son influence, portée par ses élèves, s'impose jusqu'aux années 1960.

Cette période dite « classique » repose sur plusieurs caractéristiques : domination de la géographie régionale (souvent française), peu de théorisation, forte dimension descriptive centrée sur **les paysages**, séparation marquée entre géographie physique et géographie humaine, cette dernière restant longtemps marginale.

## B. Une rupture épistémologique majeure dans les années 1970

La géographie française devient de plus en plus routinière et refermée sur elle-même, peu ouverte aux influences extérieures. À l'inverse, dans d'autres pays comme les États-Unis, des **approches plus sociales** émergent dès le début du siècle, notamment sous l'influence de **l'école de Chicago**. En France, ces évolutions ne s'imposent qu'à partir des années 1970. L'école vidalienne est alors remise en question, dans un contexte intellectuel marqué par Mai 68. Une **nouvelle génération de géographes** renouvelle la discipline, crée des revues comme *L'Espace géographique* (1972), *EspaceTemps* (1976) ou *Mappemonde* (1986), et développe une géographie davantage critique et sociale. **Yves Lacoste**, en réhabilitant la géopolitique avec la revue *Hérodote* (1976), contribue à cette rénovation.

**La manière d'étudier la France évolue aussi.** Fini les descriptions longues et physiques du territoire : les nouveaux géographes, comme **Roger Brunet**, introduisent l'**analyse spatiale**, la **systemique** et de nouveaux concepts (centres/périphéries, mondialisation, métropolisation). La dimension sociale et culturelle des territoires est davantage prise en compte, comme dans les travaux d'**Armand Frémont** (*La région, espace vécu*, 1976) ou de **Jean-Robert Pitte** sur la gastronomie et la viticulture.

Mais cette rupture provoque **tensions et divisions** : les géographes formés à l'école classique résistent souvent à ces changements, entretenant la séparation entre géographie physique et humaine. On parle ainsi d'une « crise » de la géographie, qui traverse la discipline jusqu'à la fin des années 1990, et dont les effets se font parfois encore sentir aujourd'hui.

## C. Aujourd'hui, une approche sans cesse renouvelée du territoire français

La géographie de la France, très présente dans l'enseignement et les concours, s'est renouvelée ces quinze dernières années sous l'effet des profondes mutations territoriales. Les géographes analysent aujourd'hui une large gamme de **problématiques contemporaines** : inégalités socio-spatiales, marginalités, discriminations, usage différencié de l'espace selon le genre, environnement, mondialisation, géographie électorale ou rapports de puissance. Ces évolutions se reflètent notamment dans la réforme de l'agrégation externe de géographie de 2002. Elle a remplacé les anciennes épreuves cloisonnées par des épreuves plus transversales : « géographie thématique », « géographie des territoires » et un commentaire de documents autour des « concepts et méthodes », selon trois options (« Espaces, territoires, sociétés », « Milieux et environnement », « Aménagement »). Cette réforme a été saluée pour sa modernité et son adéquation avec les nouveaux enjeux scientifiques.

La discipline montre ainsi sa capacité d'adaptation sans renier ses fondements. Si l'ouverture aux sciences sociales est bénéfique, le géographe doit garder pour repères centraux **l'étude de l'espace et du territoire, y compris dans leurs dimensions physiques**. Si l'analyse des phénomènes sociaux demeure indispensable, le géographe ne doit pas pour autant céder à la tentation de se transformer en sociologue.

## Vocabulaire

- \* **Approche multiscalaire** : méthode d'analyse des phénomènes géographiques aux différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale).
- \* **Continuité territoriale** : principe d'aménagement du territoire qui vise à garantir l'égalité d'accès de tous les habitants aux services publics et aux opportunités économiques, quelle que soit leur localisation géographique. Elle fait l'objet d'une politique spécifique en Corse et en outre-mer.
- \* **Échelles temporelles (temporalités)** : différentes périodes de temps prises en compte pour analyser un phénomène ou un processus géographique (court terme, moyen terme, long terme). Cette tripartition avait été théorisée par l'historien Fernand Braudel dans sa thèse publiée en 1949 consacrée à la Méditerranée au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle (« l'événement », « la conjoncture », « la longue durée »).
- \* **Espace** : portion quelconque de la surface terrestre.
- \* **France continentale** : France métropolitaine\* sans la Corse.
- \* **France métropolitaine** : territoire européen de la France, incluant la Corse et l'ensemble des îles.
- \* **Géographie** : science qui étudie l'espace dans lequel vivent les sociétés humaines et la manière dont ces sociétés aménagement, transforment et organisent l'espace.
- \* **École épistémologique** : courant de pensée qui regroupe des chercheurs qui partagent une même manière de concevoir leur discipline.
- \* **École vidalienne ou classique** : courant épistémologique fondé par Paul Vidal de la Blache à la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle et demeuré hégémonique jusqu'aux années 1960. Il est centré sur l'analyse des rapports des sociétés humaines avec leurs milieux physiques.
- \* **Épistémologie** : réflexion philosophique sur une science, ses objets d'étude, ses concepts et ses notions, autrement dit sur la manière dont les savoirs sont produits et discutés.
- \* **État** : entité politique et juridique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé (système politique).
- \* **État-nation** : nation établie sur un territoire commun et unifié : les Français sont regroupés dans un seul et même État.
- \* **Frontière** : limite juridique, administrative et politique qui délimite la zone de souveraineté d'un État.
- \* **Nation** : groupe humain uni par des caractéristiques communes fondamentales (langue, histoire, mode de vie, organisation politique) et qui manifeste une volonté de vivre ensemble sur un territoire unifié.
- \* **Nationalité** : lien juridique qui rattache officiellement une personne à l'État, dont elle possède la nationalité et dont elle bénéficie de la protection.
- \* **République** : régime politique qui repose sur la séparation des pouvoirs et dans lequel le chef de l'État n'est pas héréditaire mais élu.
- \* **Territoire** : espace qui a été approprié par une société humaine, qui l'a borné par des frontières, habité, aménagé, transformé.
- \* **Territorialisation** : processus permettant le passage de l'espace au territoire, durant lequel une société humaine s'approprie l'espace dans lequel elle vit.

## Pour aller plus loin

### ■ Sélection bibliographique

- BAUD Pascal, BOURGEAT Serge, BRAS Catherine, *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Hatier, 2022 (rééd.).
- BAVOUX Jean-Jacques, *La géographie. Objets, méthodes, débats*, Paris, Armand Colin, 2016 (rééd.).
- CLERC Pascal (dir.), *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, Paris, Armand Colin, 2019 (rééd.).
- SIERRA Philippe (dir.), *La géographie : concepts, savoirs et enseignements*, Paris, Armand Colin, 2023 (rééd.).

### ■ Ressources internet

- <https://www.geoportail.gouv.fr/>
  - ✦ Site de « Géoportail » : nombreuses ressources numériques gérées par l'IGN pour découvrir la France et ses territoires.
- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>
  - ✦ Site de « Géoconfluences », un site devenu incontournable pour les étudiants et les enseignants en géographie.

# La France : un territoire construit et aménagé

### L'essentiel à retenir

- Riche d'une longue histoire, le territoire français est découpé, parcouru par de multiples maillages politico-administratifs conçus pour l'administrer. Ils fonctionnent de manière multiscalaire, à plusieurs échelles spatiales : communes, départements, régions, dont le rôle s'est considérablement accru avec la décentralisation.
- C'est aussi un territoire densément aménagé. Si l'État a joué historiquement un rôle capital, il s'est progressivement désengagé depuis les années 1970, au profit de l'échelle locale et de l'échelle européenne. Les enjeux de ces politiques d'aménagement sont aujourd'hui cruciaux (équité territoriale, cohésion sociale, protection environnementale, prise en compte des risques, compétitivité économique).
- Il en résulte une organisation territoriale complexe, marquée par le développement de nouveaux déséquilibres notamment au profit des métropoles, et à l'intérieur même de celles-ci, à des échelles locales très fines.

## Chiffres clefs

- 35 000 communes en France
- Environ 350 « pays »
- 21 « métropoles » (au sens administratif)

## Principales dates

- **1790** : création des communes et des départements
- **1947** : *Paris et le désert français* (J.-F. Gravier)
- **1955** : création des régions
- **1963** : création de la DATAR
- **1982-83** : début de la décentralisation (lois Defferre)
- **1992** : « Agenda 21 » au sommet de la Terre de Rio
- **2014** : création des métropoles (au sens administratif)
- **2018-19** : mouvement des « Gilets jaunes »
- **2023 et 2024** : mouvements des agriculteurs « en colère »

## Principaux repères

- Les 13 régions administratives de métropole et les 5 d'outre-mer
- Les 101 départements
- Paris et les principales métropoles régionales
- La ligne (fictive) Le Havre / Marseille

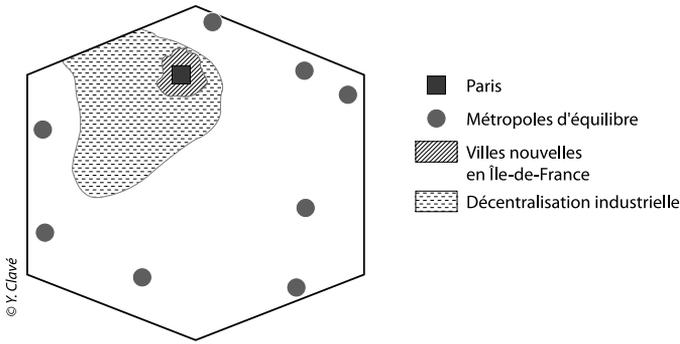
## Mise au point épistémologique

### ■ D'une approche institutionnelle à la prise en compte des acteurs spatiaux

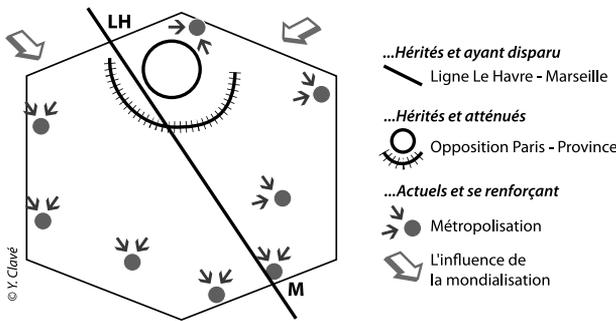
L'aménagement du territoire a d'abord été étudié par les urbanistes et les économistes, en première ligne parmi les nombreux experts recrutés par les gouvernements de la IV<sup>e</sup> puis de la V<sup>e</sup> République. Les géographes n'ont été alors que très peu sollicités. Ils ont en revanche commencé à étudier scientifiquement les aménagements massifs des années 1960 compte tenu de leurs impacts sur l'organisation territoriale (la touristification du Languedoc par exemple), mais aussi les choix politiques faits à ce moment-là (atténuation du poids de Paris, décentralisation). Ces premières études ont eu tendance à se focaliser

sur la dimension institutionnelle et sur les impacts en termes de paysages et de retombées économiques. C'est seulement à partir des années 1990 que les géographes mettent la focale sur les acteurs spatiaux, envisagés dans toute leur diversité (y compris les citoyens) et dans une logique multiscalaire (diversité des échelles spatiales, du local au national et au supranational). Ils analysent ainsi les conflits d'usages, qui se multiplient, ainsi que la montée des préoccupations environnementales et sociales (émergence du développement durable). C'est pour mettre en évidence cette diversité des acteurs, des échelles et des enjeux que l'aménagement du territoire est aujourd'hui davantage mis à l'infinifatif (« aménager ») et au pluriel (les territoires).

## Repères schématiques



*Les politiques d'aménagement pour limiter le poids de Paris*



*Les principaux déséquilibres du territoire*

## Introduction

« L'aménagement du territoire  
est l'instrument d'une démocratie moderne. »

Philippe LAMOUR, *60 millions de Français*, 1967.

Le territoire français actuel résulte d'un long processus historique de territorialisation, marqué par l'appropriation et l'aménagement de l'espace. Si la monarchie a amorcé cette logique, c'est la République, surtout au  $xx^e$  siècle, qui a mis en œuvre une véritable politique d'**aménagement du territoire**, avec pour objectifs de réduire les déséquilibres spatiaux, d'améliorer l'accessibilité, de soutenir les espaces en difficulté, d'insérer la France dans la mondialisation et de promouvoir un développement durable. Ces politiques ont permis d'atténuer certaines disparités (Paris/province, Est/Ouest), mais d'autres se sont accentuées sous l'effet de la **mondialisation** et de la **métropolisation**. Les métropoles concentrent les richesses et les fonctions stratégiques, mais sont elles-mêmes traversées par de fortes inégalités à des échelles locales.

### Problématique du chapitre

**Comment et pourquoi le territoire français est-il aménagé ?  
Comment expliquer le nombre croissant des acteurs et la diversité  
des échelles spatiales ?**

# I. Un territoire découpé : la diversité des maillages territoriaux

## Problématique

- ▶ Pourquoi le découpage administratif du territoire, héritier de longs siècles d'appropriation, permet-il de l'administrer ? Ce découpage peut-il encore évoluer ?

## A. Découper le territoire pour le contrôler et l'administrer

Pour être gouverné, un territoire doit être découpé par le pouvoir en unités administratives à **différentes échelles**, du niveau national au local. Ce principe est ancien : la Gaule romaine était divisée en provinces et circonscriptions fiscales, la France capétienne en bailliages et sénéchaussées, puis en provinces à l'époque moderne. La Révolution française marque une rupture majeure en créant départements et communes (1790), encore en vigueur aujourd'hui. Chaque découpage correspond à un niveau d'action (local, régional, national) et à un acteur chargé de fonctions déléguées par l'État : gouverneur romain, bailli, préfet...

Dans une République démocratique, ces cadres servent aussi à l'exercice de la **citoyenneté**, par l'élection des représentants (conseillers municipaux, départementaux, députés).

## B. Le « millefeuille » institutionnel : l'entrecroisement des échelles spatiales

- Document. Le découpage politico-administratif du territoire français : un système par échelles

Échelle	Découpage politico-administratif	Compétences et fonctions (exemples)
Locale	Les communes (35 000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisme (Plans locaux d'urbanisme).</li> <li>• Enseignement (écoles primaires).</li> <li>• Action culturelle (bibliothèques municipales, musées municipaux...).</li> </ul>
	Les regroupements de communes : EPCI (intercommunalité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisme.</li> <li>• Gestion de différents services (distribution de l'eau, transports scolaires, collecte des déchets...).</li> <li>• Logement social.</li> </ul>
	Les métropoles	Fusion des intercommunalités et élargissement des compétences (récupérées aux départements et aux régions).
Infra-régionale	Les départements (101), divisés en cantons (plus de 4 000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La représentation de l'État : préfetures (préfets) et sous-préfetures (sous-préfets).</li> <li>• Le département en tant que collectivité territoriale disposant d'une autonomie : conseil départemental dirigé par un exécutif (président) et disposant de représentants élus, d'un budget et menant une politique à l'échelle départementale (gestion des collèges ou des routes départementales par exemple).</li> </ul>
Régionale	Les régions (13 en métropole et 5 en outre-mer)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La représentation de l'État : préfecture de Région (un préfet)</li> <li>• La région en tant que collectivité territoriale disposant d'une autonomie : conseil régional dirigé par un exécutif (président) et disposant de représentants élus, d'un budget et menant une politique à l'échelle régionale (gestion des lycées par exemple).</li> </ul>
Nationale	L'État	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des fonctions régaliennes.</li> </ul>
Européenne (supra-nationale)	L'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives qui doivent ensuite être appliquées par les lois nationales.</li> <li>• Aides financières pour aménager les territoires (fonds structurels).</li> <li>• Aides pour l'agriculture dans le cadre de la PAC (politique agricole commune).</li> </ul>

## 1) La commune et le département : les principaux échelons ou la France du local

Le découpage territorial de la France reste très marqué par l'héritage de la Révolution française, notamment avec les départements et les communes, créés en 1790. Longtemps outils d'un pouvoir centralisé, ils sont devenus, depuis les lois de décentralisation des années 1980, des **échelons hybrides, à la fois relais de l'État et acteurs de l'autonomie locale**. Les départements, renforcés par Napoléon avec la création des préfets (1800), restent des maillons essentiels de l'organisation administrative. Les communes, elles, incarnent l'échelon de proximité. La France en compte plus de 35 000, chiffre stable depuis le Moyen Âge où les paroisses tenaient ce rôle. Toutefois, leur nombre diminue lentement, avec des regroupements encouragés par l'État. Paris, Lyon et Marseille ont un statut particulier, avec des arrondissements municipaux qui facilitent leur gestion.

Depuis les lois Defferre (1982-1983), la **décentralisation** transforme les communes et les départements en véritables collectivités territoriales, dotées d'un budget propre et de compétences élargies. Si l'État conserve un rôle de tutelle, ces échelons locaux gagnent en importance, car ils correspondent à l'espace quotidien des citoyens. Ce processus s'est poursuivi avec l'émergence de l'**intercommunalité** (lois Joxe en 1992 et Chevènement en 1999), qui permet à plusieurs communes de mutualiser leurs ressources au sein d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Trois formes principales existent selon la taille : communautés de communes, d'agglomération et urbaines (au-dessus de 250 000 habitants). Depuis 2010, les « **métropoles** », pour les aires de plus de 400 000 habitants, incarnent un niveau supérieur de gestion territoriale.

Dans le prolongement de la décentralisation, l'État a encouragé la création de « **pays** », officialisés par les lois Pasqua (1995), Voynet (1999) et Urbanisme et Habitat (2003). Ces entités, aujourd'hui au nombre d'environ 350, ne sont pas des collectivités territoriales, mais des regroupements de communes, surtout rurales, réunies autour de **projets communs** (tourisme, environnement, etc.). Bien qu'aucun nouveau pays ne puisse être créé depuis 2010, ils restent des outils de **développement local**. Leur nom participe souvent d'une stratégie de « marketing territorial » visant à valoriser les atouts identitaires, naturels ou culturels du territoire.

## 2) Entre le local et le national : la région

Réduites à **treize** en 2016 après une série de fusions, les régions, créées en 1955 et renforcées en 1964 avec l'institution du préfet de région, sont devenues des collectivités territoriales à part entière avec les lois Defferre de 1982-1983. Leur rôle a été élargi par la réforme constitutionnelle de 2003 (« acte II » de la décentralisation), qui leur a transféré de nouvelles compétences (transports régionaux ou gestion des lycées). La Corse bénéficie d'un statut spécifique de collectivité unique depuis 2018. Si les noms des régions renvoient à des identités historiques fortes, leur ancrage dans le quotidien des Français reste limité.

Coincée entre les échelles locale et nationale, la région peine parfois à s'imposer comme un véritable espace d'action, voire comme « **espace vécu** » Armand Frémont (*La région, espace vécu*, 1976).

## C. L'approfondissement de la décentralisation peut-il améliorer la gestion des territoires ?

Depuis 2014, l'État cherche à rationaliser le « millefeuille » administratif pour renforcer l'efficacité de l'action publique, notamment face aux enjeux économiques. Les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015), constitutives de l'« **acte III** » de la décentralisation, ont instauré le statut de **métropole**, entendu ici comme entité administrative : 21 métropoles ont ainsi vu le jour, dotées de compétences étendues.

Trois d'entre elles ont un statut particulier :

- **Grand Lyon** : collectivité à statut spécifique, elle regroupe les compétences de la métropole et du département du Rhône sur son territoire ;
- **Aix-Marseille-Provence** : née d'une fusion complexe entre six intercommunalités, elle reste divisée en six territoires internes pour tenir compte des rivalités locales ;
- **Grand Paris** : cette entité regroupe plus de 130 communes et dépasse les limites de la capitale ; elle exerce des compétences partagées avec la région et les départements, qui y voient une menace potentielle pour leur avenir institutionnel.

Le processus a été poursuivi par la **loi 3DS de 2022**, qui marque l'« acte IV » de la décentralisation et renforce les logiques de différenciation et de simplification.

L'État poursuit aussi un objectif d'intégration dans l'**espace européen**. En fusionnant certaines régions, il souhaite en accroître la compétitivité. La population moyenne des régions françaises est ainsi passée de 3 à près de 5 millions d'habitants, et leur superficie de 24 000 à 41 000 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent des Pays-Bas. Leur PIB moyen se rapproche désormais de celui des régions européennes comparables. Néanmoins, ces nouvelles entités restent modestes face aux *länder* allemands ou aux communautés autonomes espagnoles, tant par leur taille que par leur budget : les régions françaises totalisent environ 30 milliards d'euros, soit l'équivalent du seul budget de la Catalogne.

## II. Un territoire aménagé

### Problématique

► **Comment les politiques d'aménagement permettent-elles d'agir sur l'organisation des territoires, à toutes les échelles ?**

### A. Comment et pourquoi aménager ?

#### 1) Définition de l'aménagement du territoire

« Action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire » selon le géographe Roger Brunet (Roger Brunet, Robert Ferras, Hervé Théry, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus-La Documentation française, 1992, p. 29), l'**aménagement du territoire** désigne l'ensemble des politiques publiques qui agissent sur un territoire en le transformant pour répondre à des objectifs précis : le rendre habitable et praticable pour la population, développer son économie voire le rendre compétitif, corriger des déséquilibres. L'expression « aménagement du territoire » a été inventée en France sous la IV<sup>e</sup> République, en 1949, par le ministre de la Reconstruction, Eugène Claudius-Petit.

L'aménagement du territoire remonte à l'**Ancien Régime**, lorsque l'**État monarchique** cherchait à mieux contrôler et développer l'espace sous sa souveraineté. Sous Louis XIV, Colbert impulse une politique mercantiliste visant à transformer le territoire : réaménagement des ports (Marseille, Dunkerque) et des arsenaux (Toulon, Brest), creusement de canaux (canal

du Midi), modernisation des routes royales, création de manufactures. Dans le même temps, Vauban fortifie les frontières et les centres urbains sont remodelés pour exalter le pouvoir royal (places royales à Paris ou Lyon).

Cette politique s'appuie aussi sur les débuts de la **cartographie moderne** : les cartes de Cassini au XVIII<sup>e</sup> siècle permettent une première couverture précise du territoire. Elles sont complétées au XIX<sup>e</sup> siècle par les cartes d'état-major, puis, à partir de 1940, par les cartes de l'Institut géographique national (IGN), garant d'une cartographie officielle et détaillée.

## 2) Aménager pour réduire les disparités territoriales

Les politiques d'aménagement du territoire sont confrontées à un dilemme récurrent : faut-il viser l'équité – en soutenant équitablement tous les territoires, notamment les plus fragiles – ou concentrer les efforts sur certains espaces jugés stratégiques pour insérer le pays dans la mondialisation ? Depuis les années 2000, l'approche française combine ces deux logiques, privilégiant une **approche hybride** de l'aménagement, mais leur conciliation reste difficile.

L'aménagement du territoire a d'abord cherché à réduire des déséquilibres historiques majeurs :

- **le poids excessif de Paris**, dénoncé dès 1947 par Jean-François Gravier dans *Paris et le désert français*, a été partiellement corrigé grâce aux politiques de décentralisation et à l'essor des métropoles régionales (→ *chapitre 4*) ;
- **le contraste Est/Ouest**, hérité de l'industrialisation, s'est atténué : l'Ouest agricole et rural a connu un regain démographique et économique grâce à l'amélioration des infrastructures et à la montée en puissance de certaines villes (Nantes, Rennes, Bordeaux). La ligne fictive Le Havre / Marseille n'est plus une réalité.

De **nouveaux déséquilibres** se sont toutefois créés et se sont même parfois accentués (voir *infra*) sous l'effet de trois grandes dynamiques spatiales :

- la mobilité de la population qui a contribué, depuis les années 1970 et 1980, à dynamiser les régions du Sud et de l'Ouest, très attractives, et au contraire à faire perdre des habitants aux territoires du Nord-Est ou du Massif central ;
- la métropolisation (→ *chapitre 4*) ;
- la différenciation socio-spatiale au sein des aires métropolitaines, avec notamment un phénomène de relégation des catégories sociales les moins aisées vers les périphéries.

### 3) Aménager pour favoriser la compétitivité des territoires

Les politiques publiques assument aussi un aspect inégalitaire de l'aménagement territorial en favorisant les territoires les plus attractifs et connectés à la mondialisation. La France, comme d'autres pays en compétition mondiale, s'appuie principalement sur **Paris** et une dizaine de **grandes métropoles régionales**. Les transformations du Grand Paris depuis les années 2010, notamment en vue des Jeux olympiques de 2024, illustrent cette stratégie.

L'État cherche à renforcer la **compétitivité des territoires**, c'est-à-dire leur capacité à attirer durablement activités et investisseurs face à la concurrence internationale. Depuis les années 1990, l'aménagement est pensé comme un levier pour rendre le territoire accessible et attractif pour les entreprises. Toutefois, la désindustrialisation a fragilisé certains territoires, rendant difficile leur redynamisation. Dans ce contexte, l'État accepte désormais une forme d'inégalité territoriale, **favorisant les métropoles les plus compétitives**, notamment Paris. La compétition entre territoires s'intensifie à toutes les échelles.

#### ■ Document. Chronologie de l'aménagement du territoire en France

Dates	Faits, mesures et politiques
1947	J.-F. Gravier, <i>Paris et le désert français</i>
1950	Création du « Comité de l'aménagement du territoire » par le ministre de la Reconstruction, Eugène Claudius-Petit
1957	Création de la SOMIVAC (Société de mise en valeur de la Corse)
1959	Création des ZUP (Zones d'urbanisation prioritaire)
1960	Création des parcs nationaux
1963	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale)</li><li>• Création des ZIP (Zones industrialo-portuaires)</li><li>• Début de l'aménagement touristique du Languedoc (mission Racine)</li></ul>
1964	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan Neige (aménagements touristiques en haute montagne)</li><li>• Création des métropoles d'équilibre</li></ul>
1965	SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de la région parisienne
1966	Début de l'aménagement touristique de la Corse
1967	<ul style="list-style-type: none"><li>• Début de l'aménagement touristique de la côte aquitaine</li><li>• Création des PNR (parcs naturels régionaux)</li><li>• Création des ZRR (zones de rénovation rurale)</li></ul>
1968	Décision de la création de la ZIP de Fos-sur-Mer
1975	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création du Conservatoire du littoral</li><li>• Création du FEDER (Fonds européen de développement économique régional)</li></ul>
1976	Plan d'aide pour le Massif central
1982	Loi Defferre créant la décentralisation (« acte I de la décentralisation »)

Dates	Faits, mesures et politiques
1983	Lois d'application de la loi Defferre (répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales)
1984	Création des pôles de conversion (pour faire face à la crise industrielle)
1985	Loi Montagne
1986	Loi Littoral
1992	Création de l'intercommunalité (loi Joxe)
1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LOADT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires), ou loi Pasqua</li> <li>• Création des ZRR (Zones de revitalisation rurale)</li> </ul>
1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LOADDT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires), ou loi Voynet</li> <li>• Loi Chevènement sur l'intercommunalité</li> </ul>
2000	Loi SRU (Solidarité et Renouvellement urbains)
2003	Début de « l'Acte II » de la décentralisation
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création des pôles de compétitivité</li> <li>• Loi relative au développement des territoires ruraux</li> <li>• Charte de l'Environnement intégrée à la Constitution</li> </ul>
2006	Création des pôles d'excellence rurale
2007	Grenelle de l'Environnement
2010	Loi sur le « Grand Paris »
2013	Début de « l'Acte III » de la décentralisation
2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi MAPTAM. Création des « métropoles »</li> <li>• Loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) ou Duflot II</li> <li>• Loi de rénovation de la politique de la ville</li> <li>• La DATAR devient le CEGT (Commissariat général à l'égalité des territoires)</li> <li>• Ouverture du « musée des Confluences » (Lyon)</li> </ul>
2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi NOTRe</li> <li>• Création de la métropole de Lyon</li> <li>• Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la métropole du Grand Paris (MGP)</li> <li>• Création de la métropole Aix-Marseille Provence (AMP)</li> <li>• Création des 13 nouvelles régions administratives</li> </ul>
2017	Suspension du projet de LGV Bordeaux-Toulouse
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi ÉLAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)</li> <li>• Abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes</li> </ul>
2019	Lancement des travaux pour l'accueil des Jeux Olympiques à Paris (été 2024)
2020	Le CEGT devient l'« Agence nationale de la cohésion des territoires » (ANCT)
2022	Loi « 3 DS » (décentralisation, différenciation, déconcentration, simplification) : « acte IV » de la décentralisation

## B. Qui aménage ? La multiplication des acteurs spatiaux et des échelles spatiales

### 1) L'État : acteur historique et hégémonique jusqu'aux années 1970

Dans un pays aussi centralisé que la France, avec une construction étatique solide depuis le Moyen Âge, l'État a logiquement été le principal acteur de l'aménagement du territoire. L'âge d'or de son intervention se situe durant les « **Trente Glorieuses** » (années 1950-1970), période de croissance économique, d'industrialisation et d'affirmation étatique. Bien que des opérations d'envergure datent des années 1930, c'est après la Seconde Guerre mondiale, sous la IV<sup>e</sup> République, qu'une politique nationale d'aménagement se met en place pour reconstruire un pays dévasté et répondre à la crise du logement. Eugène Claudius-Petit crée en 1950 un « Comité de l'aménagement du territoire ». Le pays devient alors un **vaste chantier piloté par l'État** : barrages, usines hydroélectriques, infrastructures portuaires et ferroviaires, logements et usines en province.

Cette politique se renforce dans les années 1960-1970, sous de Gaulle puis Pompidou, avec une **modernisation** accélérée de l'appareil productif et une volonté de corriger les déséquilibres spatiaux liés à la croissance industrielle. L'État, centralisateur et planificateur, est alors l'acteur principal de l'aménagement, coordonné par **la DATAR** créée en 1963, devenue en 2020 **l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires)**. Un objectif majeur est de **réduire le déséquilibre entre Paris et la province sans affaiblir la capitale**. L'État mène une politique de « **décentralisation industrielle** » pour inciter les entreprises à s'implanter en province, désigne en 1965 des « métropoles d'équilibre » provinciales pour combler leur retard et crée des « villes nouvelles » en région parisienne pour limiter l'étalement de la capitale. Parallèlement, il développe de grands **aménagements touristiques** sur les littoraux et en montagne, ainsi que des **zones industrialo-portuaires (ZIP)** stratégiques comme Fos-sur-Mer ou Dunkerque.

### 2) Les nouveaux acteurs de l'aménagement : les collectivités territoriales et l'Union européenne

La crise économique des années 1970, l'essor de la décentralisation dans les années 1980 et la montée en puissance de l'Union européenne dans les années 1990 marquent trois tournants majeurs pour l'aménagement du territoire en France. Ces événements marquent le **recul progressif de l'État**, au profit de deux niveaux d'action désormais essentiels : les collectivités territoriales locales et l'échelle européenne. L'aménagement du territoire, jusque-là monopole quasi exclusif de l'État, devient **un domaine partagé entre**